



République Française
Département du Var
Commune de Plan d'Aups Sainte Baume

CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL



REUNION DU 30 NOVEMBRE 2017 DU CONSEIL MUNICIPAL

Présidée par Monsieur Gilles RASTELLO, Maire

Présents : Gilles RASTELLO, Jean-Charles AGATI, Annick DESCHAMPS, Alain PERRINEL, Valérie LOFDAHL, Patrice MONTIEL, Joëlle RICARDON, Jérôme CARTERI, Nathalie AUDOUARD, Jean PAPERÀ, Serge SENABRE, Elisabeth AGLIARDI, Elie LACROIX, José AGUILAR

Représentés : Brigitte ALZEAL représentée par Valérie LOFDAHL, Paulette ROLAND représentée par Nathalie AUDOUARD, Virginie LAURENTI représentée par Gilles RASTELLO, Vincent MARTINEZ représenté par Elisabeth AGLIARDI,

Absent : Gisèle BRESSANO (excusée)

La séance est ouverte à 19 H 04

Madame Annick DESCHAMPS est arrivée à 19 h 07, elle a pris part aux débats à partir de la délibération 071.17.

Madame Joëlle RICARDON a été nommée Secrétaire de Séance.

- ORDRE DU JOUR -

Délibération 070.17 Autorisation à donner à Monsieur le Maire à signer l'Avenant N° 5 au marché avec ODEL VAR

Délibération 071.17 Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Délibération 072.17 Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Délibération 073.17 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection de la toiture de l'Ecole Maternelle

Délibération 074.17 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection de la toiture de l'Eglise

070.17 Autorisation à donner à Monsieur le Maire à signer l'Avenant N° 5 au marché avec ODEL VAR

Vu le Décret n°2014-457 du 07/05/2014, modifiant le Décret 2013-77 du 24/01/2013,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant que le marché avec ODEL VAR pour la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement arrive à terme le 31/12/2017,

Considérant qu'en l'attente de la passation d'un nouveau marché, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Avenant N° 5 prolongeant le marché en cours avec ODEL VAR pour une période de 56 jours, soit du 01/01/2018 au 23/02/2018 afin d'assurer la continuité du service public.

Madame Brigitte ALZEAL demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°5 au marché avec l'ODEL VAR pour un montant TTC de 14 700 € pour une période de 54 jours, soit du 01/01/2018 au 23/02/2018.

La dépense sera inscrite au budget principal 2018 de la section de fonctionnement du budget principal.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'*UNANIMITE*, 17 Voix POUR, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°5 au marché avec l'ODEL VAR pour un montant TTC de 14 700 € pour une période de 54 jours, soit du 01/01/2018 au 23/02/2018.

071.17 Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
Vu l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte,
Vu la délibération n°2017-142 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 10 juillet 2017 approuvant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées,

Considérant le rapport ci-annexé établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de la séance du 15 septembre 2017 notifié aux communes membres par courrier du 06 octobre 2017,

Considérant qu'il appartient aux Conseils Municipaux d'approuver le rapport de CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir 2/3 au moins des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des Conseils Municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal de la Commune de Plan d'Aups Sainte Baume à l'*UNANIMITE*, 18 Voix POUR, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

- d'approuver le montant des charges transférées par Commune comme indiqué dans le tableau ci-après :

Compétence	Montant des charges évaluées
Politique de la ville - Commune de Brignoles	205 900,00 €
Antenne de justice - Commune de Saint Maximin	116 515,00 €
Participation des Communes à l'Antenne de Justice - Commune de Ollières	635,00 €
Participation des Communes à l'Antenne de Justice - Commune de Plan d'Aups	1 975,00 €
Participation des Communes à l'Antenne de Justice - Commune de Pourrières	4 813,00 €
Participation des Communes à l'Antenne de Justice - Commune de Nans les Pins	4 231,00 €
Participation des Communes à l'Antenne de Justice - Commune de Rougiers	1 231,00 €
Participation des Communes à l'Antenne de Justice - Commune de Pourcieux	1 403,00 €
Participation des Communes à l'Antenne de Justice - Commune de Tourves	5 032,00 €
Participation des Communes à l'Antenne de Justice - Commune de Bras	2 607,00 €
TOTAL	344 342,00 €

072.17 Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la délibération du 28 juin 2012 approuvant la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Madame Valérie LOFDAHL rappelle que la commune utilise la plateforme iXBus proposée par la société JUVS-Mairistem.

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange.

Le Conseil Municipal à l'*UNANIMITE*, 18 Voix *POUR*, après en avoir délibéré :

- Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- Donne son accord pour que la collectivité accède aux service iXChange de JUVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Var, représentant de l'Etat à cet effet,
- Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.

073.17 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection de la toiture de l'Ecole Maternelle

Monsieur Jean PAPERA informe le Conseil Municipal de l'état de la toiture de l'Ecole Maternelle. Il indique qu'il est indispensable de lancer une action afin de la remettre en état.



Il demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, conformément à l'ordre de jour, à demander au Conseil Départemental la subvention la plus large possible pouvant aider la commune à financer cette action.

Le Conseil Municipal à l'*UNANIMITE*, 18 Voix *POUR*, après en avoir délibéré décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental la subvention la plus large possible pouvant aider la commune à financer cette action.

074.17 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection de la toiture de l'Eglise

Monsieur Jean PAPERÀ informe le Conseil Municipal de l'état de la toiture de l'Eglise. Il indique qu'il est indispensable de lancer une action afin de la remettre en état.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, conformément à l'ordre de jour, à demander au Conseil Départemental la subvention la plus large possible pouvant aider la commune à financer cette action.

Le Conseil Municipal à l'*UNANIMITE*, 18 Voix *POUR*, après en avoir délibéré décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental la subvention la plus large possible pouvant aider la commune à financer cette action.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 19 h 24

La Secrétaire de Séance
Mme Joëlle RICARDON

